

---

**De :** Albert Salmon

---

**Envoyé :** dimanche 4 mars 2018 11:59

---

**À :** enquete.publique.aqueduc@smg35.fr

---

**Objet :** Enquête publique aqueduc

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis propriétaire de la parcelle ZH 429 au lieu dit La Barberais 35650 Le Rheu,

La conduite projetée est prévue à quelques mètres de ma parcelle.

Le plan prévoit une réalisation en forage pour la traversée de la RD 21 .

Dans ces conditions je ne devrai pas être impacté par des travaux sur mon terrain?

Cependant ma parcelle ne sera-t-elle pas grevée d'une quelconque servitude à terme ?

Si tel était le cas, quelles sont les emprises concernées ?

Et quels sont les droits et devoirs de chacun (moi comme propriétaire et le syndicat des eaux comme maitre d'ouvrage de la conduite) dans ces emprises?

Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Cordialement

--

Ghislaine et Albert Salmon

La Barberais

35650 LE RHEU